



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/434  
19 avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**Douzième session**  
Accra (Ghana)  
20-25 avril 2008

**DÉCLARATION DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DES PAYS LES MOINS  
AVANCÉS À LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE**

*Nous*, Ministres des pays les moins avancés, réunis à Accra (Ghana) le 19 avril 2008 à l'occasion de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII), tenue du 20 au 25 avril 2008,

*Rappelant* le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 et les résultats de la Réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures et des engagements figurant dans ce programme,

*Rappelant également* qu'au paragraphe 114 du Programme d'action de Bruxelles il est prévu de tenir la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés vers la fin de la présente décennie; *nous félicitant à cet égard* de la décision de l'Assemblée générale, à sa soixante-deuxième session, d'inviter le Secrétaire général à établir une note précisant les modalités d'organisation de cette Conférence, notamment ses préparatifs,

*Rappelant en outre* la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), visant notamment à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015,

*Réaffirmant* les déclarations d'Addis-Abeba, de Maseru et d'Istanbul adoptées par les ministres du commerce et des finances des pays de l'Union africaine (1<sup>er</sup>-3 avril 2008), les ministres des pays les moins avancés (PMA) chargés du commerce (27-29 février 2008) et la Conférence ministérielle des pays les moins avancés (9 et 10 juillet 2007), respectivement,

*Constatant* avec une vive préoccupation que la hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie a des conséquences néfastes pour nos populations; et *demandant instamment* aux partenaires de développement, en particulier aux donateurs et aux institutions créancières, d'accroître leur aide pour garantir l'accès à l'alimentation aux personnes démunies et pour apporter leur concours aux petits agriculteurs de nos pays,

*Exprimant* notre satisfaction et notre plein appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son initiative importante et opportune consistant à faire de l'année 2008 «l'année du milliard de personnes les plus pauvres» afin de faire en sorte que les plus pauvres d'entre les pauvres profitent des avantages de la mondialisation,

*Demandant instamment* à nos partenaires commerciaux et de développement de redoubler d'efforts pour soutenir le processus de développement de nos pays, notamment par des mesures de soutien international améliorées et renforcées, particulièrement dans les domaines de l'aide publique au développement (APD), de l'allégement de la dette, de l'accès aux marchés, de l'investissement étranger direct (IED) et du transfert de technologie et de savoir-faire technologique à nos pays,

*Adoptons* la Déclaration suivante:

1. Nous constatons avec satisfaction les améliorations récentes des résultats économiques globaux de nos pays en tant que groupe, stimulées dans une large mesure par l'augmentation des prix mondiaux des produits de base, l'expansion des exportations traditionnelles et non traditionnelles, l'adoption de politiques nationales plus efficaces et des mesures accrues de soutien international. Ces améliorations donnent des raisons d'être optimiste, mais il est regrettable qu'elles n'aient pas été accompagnées d'une transformation structurelle de nos économies, ce qui entraîne un degré élevé de vulnérabilité aux chocs et aux crises – qui conduisent à un effondrement brutal de la production au niveau national, à une aggravation du chômage et à une forte augmentation de la pauvreté économique.

2. Pour que nos pays tirent parti de la mondialisation, il faudrait atténuer leur vulnérabilité aux chocs et aux crises par des mesures nationales et internationales combinées. Au niveau national, nous réaffirmons notre volonté de poursuivre l'amélioration de nos politiques macroéconomiques et budgétaires afin d'atténuer les risques de vulnérabilité et de chute de la croissance provoqués par l'action gouvernementale dans nos pays. Nos efforts viseront particulièrement à créer un environnement favorable pour diversifier notre tissu économique et renforcer nos capacités de production de biens et de services à plus forte valeur ajoutée, en vue de parvenir à des transformations socioéconomiques fondamentales.

3. Cela étant, les efforts que nous déployons au plan national – aussi nécessaires soient-ils – restent insuffisants pour assurer une croissance et un développement soutenus, accélérés et équilibrés de l'économie, condition *sine qua non* de l'atténuation des risques de vulnérabilité économique et de l'amélioration du niveau de vie de nos populations. Par conséquent, si les tendances actuelles perdurent en matière de pauvreté, la plupart de nos pays ne pourront pas atteindre les OMD, en particulier les objectifs de réduction de la pauvreté. C'est notamment le cas de nos pays, qui sont incapables de surmonter les chocs et les crises venus de l'extérieur. Le soutien de nos partenaires de développement est un complément essentiel des mesures que nous prenons au plan national pour assurer une croissance économique soutenue et réduire plus rapidement la pauvreté dans nos pays.

4. Nous accueillons avec satisfaction l'augmentation récente, en termes absolus, des flux nets d'APD vers nos pays. Nous exprimons notre reconnaissance aux donateurs qui ont déjà atteint ou dépassé l'objectif spécial de 0,15-0,20 % de leur produit national brut (PNB) pour l'APD en faveur des PMA et engageons instamment ceux qui ne l'ont pas fait à honorer

intégralement et sans tarder l'engagement consistant à consacrer 0,20 % du revenu national brut aux PMA d'ici à 2010.

5. Nous nous félicitons de l'allègement de la dette consenti dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui a libéré des ressources au profit de la réduction de la pauvreté et du développement humain. Cependant, les PMA ne remplissent pas tous les conditions requises pour en bénéficier. Il faut annuler immédiatement l'ensemble de la dette extérieure des PMA, sans discrimination ni conditions. Si un pays répond aux critères fixés pour être considéré comme un PMA, il devrait avoir droit à l'annulation de sa dette pour pouvoir réduire son déficit de ressources, accélérer son développement économique et intensifier la lutte contre la pauvreté.

6. Les mesures internationales de soutien devraient aussi viser à améliorer la qualité de l'aide au développement, y compris son efficacité et l'équilibre entre les secteurs, en mettant davantage l'accent sur le renforcement des capacités productives dans les PMA. Nous demandons à nos partenaires de développement de maintenir et renforcer leur engagement constructif à l'égard de nos pays à l'appui de nos efforts de développement, notamment en rationalisant les pratiques des donateurs en matière d'acheminement de l'aide et en fournissant l'aide au développement de façon plus prévisible, selon des engagements à long terme. Plus important encore, les politiques et les règles internationales régissant le commerce, l'investissement, le financement et l'environnement devraient cadrer et être coordonnées avec nos politiques et stratégies nationales.

7. Nous réaffirmons notre ferme conviction, exprimée de longue date, que le marché et l'État ont l'un et l'autre un rôle important à jouer dans le processus de développement et qu'il est essentiel de veiller à ce que leurs fonctions respectives soient complémentaires et synergiques. Une intervention efficace de l'État dans le développement est indispensable pour mettre en place l'infrastructure matérielle et humaine nécessaire, remédier aux éventuels dysfonctionnements du marché et créer des conditions macroéconomiques propices ainsi qu'un cadre réglementaire solide. Il faut absolument que nos pays disposent d'une marge de manœuvre et d'autonomie pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement endogènes orientées vers le marché.

8. Nous sommes convaincus que le commerce peut être un moteur de la croissance et contribuer à la réduction de la pauvreté dans nos pays. Cependant, en dépit des politiques de libéralisation du commerce menées depuis des décennies, les PMA, qui comptent pour près de 12 % dans la population mondiale, n'ont contribué que pour 0,69 % à la production mondiale en 2005. Actuellement, leur part est de l'ordre de 0,5 % dans les exportations mondiales et de 0,7 % dans les importations mondiales. À cet égard, la libéralisation du commerce devrait être graduelle, mieux conçue et échelonnée d'une manière appropriée selon la situation propre à chaque pays. Elle devrait être liée au développement des capacités d'offre et aménagée en fonction des objectifs de développement de nos pays.

9. Nous accueillons avec satisfaction l'Initiative d'aide au commerce comme un complément au Programme de Doha pour le développement, auquel elle ne devrait toutefois pas se substituer. Nous prenons également note de l'examen global qui a eu lieu à l'OMC du 19 au 21 novembre 2007 et de la feuille de route qui en est issue. Nous prions instamment la CNUCED de jouer un rôle important dans la mise en œuvre immédiate de l'Initiative d'aide au commerce,

en tant que mécanisme de financement supplémentaire, substantiel et prévisible permettant de renforcer les capacités d'offre et les infrastructures, de contribuer à diversifier l'éventail des exportations des PMA et d'aider à assumer les coûts liés à l'ajustement et les défis de la libéralisation du commerce.

10. Les PMA accordent une haute priorité à l'appropriation nationale du Cadre intégré renforcé (CIR) en tant qu'outil efficace pour favoriser le développement économique en mettant le commerce au centre des plans nationaux de développement. Nous prions instamment la CNUCED, en tant qu'une des six organisations du CIR, ainsi que les autres organisations et les donateurs, de mettre en œuvre rapidement le CIR afin que les PMA puissent commencer à bénéficier de ces dispositions dès la mi-2008.

11. Les conditions d'accès aux marchés des PMA doivent encore être améliorées et rendues plus prévisibles et permanentes grâce à l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires restants, à l'assouplissement des règles d'origine, à l'élargissement de la gamme des produits et à la simplification des procédures administratives dans le cas du système généralisé de préférences (SGP) et d'autres mécanismes d'accès aux marchés.

12. Nous lançons un appel aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils offrent immédiatement un accès prévisible, durable et en franchise de droits et hors contingent à tous les produits en provenance des pays les moins avancés, comme ils s'y sont engagés lors de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, nous lançons un appel aux pays en développement en mesure de le faire d'accorder un accès en franchise de droits et sans contingentement, commercialement significatif, aux exportations de ces pays. En outre, nous réaffirmons la nécessité d'envisager de nouvelles mesures afin d'améliorer progressivement l'accès des pays les moins avancés aux marchés, et réaffirmons en outre la nécessité pour les membres de l'OMC de prendre des mesures additionnelles pour offrir un accès effectif à leurs marchés, à la frontière ou non, y compris des règles d'origine simplifiées et transparentes de façon à faciliter les exportations des PMA.

13. Pour nos pays – selon les circonstances spécifiques à chacun, ses potentialités et ses ressources naturelles – des gains dynamiques et une réduction de la pauvreté peuvent également découler en particulier d'exportations non traditionnelles. Des possibilités considérables s'offrent à de nombreux PMA pour qu'ils rejoignent le groupe des exportateurs de produits de base agricoles qui ont réussi sur des marchés de spécialités et de créneaux. Toutefois, la plupart des exportations des PMA se heurtent à une concurrence intense et doivent répondre aux sévères exigences de qualité et de livraison des marchés des pays développés. Les partenaires des PMA en matière de développement et de commerce devraient leur fournir une assistance technique et financière pour les aider à satisfaire aux exigences normatives des consommateurs et des industries. Ils devraient également déployer des efforts pour aligner leurs normes nationales sur celles convenues au niveau international.

14. Pour nos pays, un autre espace prometteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté est le secteur des services, y compris le tourisme. Étant donné l'importance socioéconomique croissante de ce secteur pour nos pays, les modalités de traitement spécial des PMA dans les négociations de l'OMC sur le commerce des services devraient être pleinement appliquées. À cet égard, une priorité particulière doit être accordée aux modes et aux secteurs

d'exportation qui intéressent les PMA, y compris la circulation des personnes physiques selon le mode 4, conformément à l'engagement pris à Hong Kong.

15. Il est reconnu que le processus d'accession à l'OMC est compliqué et long, et alourdi encore par le manque de ressources financières, techniques et humaines des PMA candidats. Les PMA engagés dans ce processus devraient bénéficier d'une assistance financière et technique suffisante pour s'adapter et mettre en place leurs capacités institutionnelles, réglementaires et administratives. Nous soumettons la création d'un mécanisme contraignant pour accélérer l'accession des PMA à l'OMC, conformément aux Directives adoptées par le Conseil général de l'OMC en décembre 2002. Il est également reconnu que les PMA qui accèdent à l'OMC rencontrent des difficultés considérables pour s'acquitter de leurs engagements et réformer leurs programmes, et il faudrait par conséquent leur fournir une aide technique et financière appropriée à cet égard.

16. Nous engageons les membres de l'OMC à ne pas soulever de questions autres que commerciales concernant les pays qui sont dans le processus d'accession. De plus, conformément à la décision susmentionnée du Conseil général, les membres de l'OMC devraient faire preuve de modération s'agissant des concessions et des engagements commerciaux concernant les biens et les services qu'ils demandent aux PMA qui sont dans ce processus, et ces derniers ne devraient pas assumer des engagements et des obligations qui vont au-delà de ce que les PMA actuellement membres de l'OMC ont assumé. Nous invitons la CNUCED à réexaminer, en collaboration avec le Sous-Comité des PMA de l'OMC, le processus d'accession, y compris l'application des Directives pour l'accession des PMA, en plus du renforcement de l'assistance technique aux PMA engagés dans ce processus.

17. Nous sommes préoccupés par les politiques des pays développés, notamment les politiques agricoles, qui limitent le rôle et la contribution du secteur agricole au progrès socioéconomique de nos pays. Nous réitérons notre appel pour que le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha débouche sur des mesures urgentes concernant les subventions agricoles dans les pays industrialisés et résolve, aussi rapidement que possible, les problèmes posés par ces subventions, qui compromettent les résultats commerciaux et la compétitivité de nos pays sur les marchés internationaux.

18. Étant donné que le développement est au cœur du Cycle de négociations commerciales de Doha, nous réaffirmons que pour intégrer les PMA au système commercial multilatéral il faut prendre en compte leurs intérêts et leurs difficultés en tant que groupe le plus vulnérable de la communauté internationale. À cet égard, nous prions instamment cette dernière de traiter les questions mentionnées dans la Déclaration de Maseru adoptée par les ministres du commerce des PMA en février 2008.

19. Nous exprimons notre solidarité aux pays producteurs de coton d'Afrique, particulièrement aux PMA. Nous prions instamment les pays développés membres d'éliminer leur soutien, source de distorsions commerciales, et leurs subventions aux exportations de coton et de dérivés du coton, d'accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement aux exportations de coton des PMA et de renforcer, en même temps que d'autres partenaires de développement, l'assistance au développement du coton.

20. Les difficultés socioéconomiques auxquelles sont confrontés les PMA qui font face à une instabilité politique, à des troubles civils ou à des conflits armés qui durent, ou qui sortent de telles situations, sont considérables. Un mécanisme global de règlement des conflits devrait comporter des efforts aux niveaux national, régional et international en faveur de l'instauration et du renforcement d'une paix durable dans les pays qui se trouvent dans de telles situations, notamment pour traiter les causes profondes de l'instabilité politique et des conflits. Nous exhortons nos partenaires de développement à renforcer leur assistance en faveur de la consolidation de la paix ainsi que de la remise en état et de la reconstruction de l'infrastructure économique afin de permettre à ces pays de passer sans heurts de l'aide au développement.

21. Nous nous félicitons du passage d'un certain nombre de PMA à la catégorie de pays en développement, qui constitue un signe concret des progrès économiques de notre groupe. Nous reconnaissons qu'un tel passage s'accompagne d'enjeux et de perspectives nombreux et importants. Ces enjeux doivent être relevés pour que les progrès des pays concernés soient généraux, durables et viables. Nous exhortons par conséquent la communauté internationale à mettre en place une stratégie pour assurer une transition sans heurts du statut de PMA à celui de pays en développement. La CNUCED devrait également continuer à jouer un rôle de premier plan au moyen de ses activités de recherche et d'analyse, d'évaluation d'impact ainsi que de coopération technique et de renforcement des capacités à l'appui des pays récemment passés à la catégorie de pays en développement et de ceux qui ont engagé ce processus de transition.

22. Nous reconnaissons l'existence de liens de plus en plus étroits entre le commerce, le développement et les changements climatiques et nous nous félicitons de l'adoption du Plan d'action de Bali en vue de la mise en place d'un cadre de coopération à long terme concernant les mesures d'atténuation et d'adaptation, les aspects financiers et les transferts de technologie. À cet égard, nous exhortons les pays développés à s'engager à réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre. Nous lançons également un appel pour que soient prises d'urgence au niveau international des mesures concrètes visant à aider immédiatement les petits États insulaires et les États côtiers de faible altitude qui subissent déjà les conséquences des changements climatiques.

23. Nous reconnaissons également que le réchauffement de la planète et les changements climatiques peuvent perturber gravement les conditions de vie et les moyens de subsistance de millions de pauvres des pays les moins avancés, en particulier dans les petits États insulaires et les États côtiers de faible altitude. Nous exhortons les pays développés à accroître leur appui financier et technologique pour l'adoption de mesures d'adaptation et de faciliter le transfert de technologie respectueuse de l'environnement en vue du développement durable de nos pays.

24. Les prix actuels, élevés et instables, de l'énergie ont eu des incidences défavorables, en particulier sur l'économie des PMA non exportateurs de pétrole et importateurs nets de denrées alimentaires, comme en témoignent des factures d'importation élevées, notamment pour les denrées alimentaires, qui sont une lourde charge pour nombre de nos pays. Des efforts concertés devraient être faits par les principaux pays exportateurs et pays importateurs de pétrole pour stabiliser le marché de l'énergie.

25. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'envolée des prix alimentaires, dans un contexte de crise financière mondiale et de ralentissement de l'économie internationale, envolée qui a des conséquences socioéconomiques néfastes dont pourraient découler de graves

crises politiques dans nos pays. À cet égard, nous nous félicitons du «nouveau contrat» pour remédier à la crise alimentaire internationale qui a été entériné par le FMI et la Banque mondiale à leur réunion de ce printemps des ministres des finances et des ministres du développement, à Washington les 13 et 14 avril 2008. Nous demandons instamment aux pays donateurs et aux institutions créancières de fournir une aide additionnelle à nos pays pour intensifier la production agricole intérieure et renforcer les infrastructures, y compris les systèmes de distribution et d'entreposage, et d'éliminer des distorsions telles que les subventions qui découragent la production vivrière et les obstacles au commerce.

26. Dans ce contexte, nous proposons que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies mette en place un nouveau mécanisme pour répondre à la grave crise alimentaire que connaissent de nombreux PMA. Nous estimons avec force qu'un groupe de travail de haut niveau composé de personnalités devrait être institué immédiatement pour s'attaquer à ce problème. Ce groupe doit s'efforcer de réduire les dysfonctionnements du marché et d'améliorer la coordination entre les pays importateurs et les pays exportateurs de céréales en vue de faire baisser et de stabiliser les prix alimentaires mondiaux. Il devrait aussi se pencher sur les questions de sécurité alimentaire à long terme, y compris les questions de productivité agricole, d'utilisation des terres et de production de biocarburants, et présenter ses conclusions et recommandations au Secrétaire général de l'ONU dans un délai de trois mois. Le Secrétaire général pourrait ensuite convoquer une réunion internationale chargée d'examiner les recommandations et de prendre des mesures appropriées.

27. Nous demandons également à la CNUCED de renforcer ses compétences en matière de coopération Sud-Sud afin de permettre aux PMA de véritablement profiter des meilleures pratiques et des expériences positives en matière de sécurité alimentaire et de production vivrière dans d'autres pays en développement.

28. Les investissements privés nationaux et les investissements étrangers directs sont devenus des éléments essentiels du financement du développement pour les PMA. Toutefois, en dépit de l'adoption par nos gouvernements de politiques et de mesures nationales visant à créer un climat favorable à l'investissement, la part de l'ensemble des PMA dans les flux totaux d'IED reste extrêmement faible (moins de 1 % des flux mondiaux d'IED). De plus, les flux d'IED ont continué d'être concentrés sur un tout petit nombre de pays et de secteurs. Nous réitérons notre appel à nos partenaires de développement pour qu'ils adoptent des politiques et des mesures nationales visant à promouvoir et à renforcer les flux d'investissement étranger direct et le transfert de technologie vers nos pays.

29. Nous reconnaissons l'importance, pour un certain nombre de nos pays, des transferts de fonds effectués par nos ressortissants vivant et travaillant à l'étranger, en tant que ressources additionnelles qui contribuent à réduire le déficit des ressources nécessaires à notre développement. Des efforts accrus et coordonnés de la part de la communauté internationale, en particulier des pays d'origine et des pays d'accueil des migrants, sont nécessaires pour promouvoir des filières, des mécanismes et des politiques internationales permettant de réduire les coûts de transaction et les coûts de placement des travailleurs migrants temporaires qui entravent l'utilisation et les flux de transferts de fonds en tant que source de financement du développement dans nos pays.

30. Nous reconnaissons le rôle critique de la CNUCED dans l'appui au processus de développement de nos pays, notamment à travers la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dans ses domaines de connaissances et de compétence. Nous invitons la CNUCED à renforcer et élargir encore ses activités de recherche et d'analyse directive, de formation de consensus et de coopération technique en faveur de nos pays, et à apporter une contribution de fond à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui doit être convoquée vers la fin de la présente décennie conformément à la résolution 62/203 de l'Assemblée générale.

31. Tout en exprimant notre profonde reconnaissance à la CNUCED pour le soutien qu'elle apporte depuis longtemps à nos pays, nous restons préoccupés par le niveau modeste des ressources mises à sa disposition pour faire progresser la cause des PMA et d'autres groupes de pays défavorisés. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur «l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats» ayant trait aux activités de développement de l'Organisation des Nations Unies. Nous préconisons l'affectation de ressources adéquates aux travaux de la CNUCED en tant que principal organisme du système des Nations Unies pour le commerce et le développement, en particulier pour la promotion de la cause des PMA dans ces domaines.

32. Nous reconnaissons le rôle du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA de la CNUCED en tant que moyen important d'engager, de concevoir et d'exécuter des activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans nos pays. Tout en exprimant notre gratitude aux donateurs qui ont versé des contributions financières à ce fonds, nous invitons d'autres donateurs qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures similaires le plus tôt possible. Une reconstitution régulière des ressources de ce fonds dans des conditions de plus grande prévisibilité et de plus grande sécurité s'impose d'urgence, afin de pouvoir financer des projets pluriannuels et multisectoriels dans nos pays.

33. Nous exprimons notre vive gratitude au Secrétaire général de la CNUCED pour les efforts persistants et l'engagement personnel qu'il consacre à la promotion des intérêts de nos pays en matière de commerce et de développement. Tout en accueillant avec satisfaction les mesures qu'il a déjà prises pour consolider le travail de la CNUCED en faveur de nos pays, nous l'encourageons à prendre d'autres initiatives pour renforcer la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux en y affectant des ressources humaines et financières suffisantes pour permettre à celle-ci de s'acquitter pleinement de ses tâches et de ses responsabilités.

34. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général du rôle spécial qu'il a joué dans la mobilisation de ressources extrabudgétaires à l'appui de la participation de nos pays à la douzième session de la Conférence, notamment en réalisant une évaluation globale des défis, des besoins et des priorités du commerce et du développement dans nos pays. Nous remercions également la CNUCED d'avoir convoqué une réunion d'experts des PMA à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en préparation de la Conférence. Nous nous félicitons des résultats de cette réunion d'experts en tant que contribution importante à notre engagement collectif en faveur du succès de la Conférence.

35. Nous invitons la CNUCED, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petit États en développement insulaires, ainsi que les organismes compétents du système des Nations Unies et d'autres organisations



internationales à continuer de renforcer leur coopération à l'appui des efforts de développement de nos pays.

36. Nous exprimons notre sincère reconnaissance et notre sincère gratitude au peuple et au Gouvernement ghanéens pour leur chaleureuse hospitalité et pour les excellentes dispositions prises pour l'organisation de la douzième session de la Conférence. Nous souhaitons aussi exprimer notre reconnaissance à nos partenaires de développement pour les ressources financières qu'ils ont mises à disposition pour soutenir la participation de nos pays à la Conférence.

37. Enfin, nous réitérons l'engagement du groupe des PMA de contribuer au succès de la douzième session de la Conférence. Nous espérons que celle-ci établira un programme de travail pour les quatre prochaines années dont la vision du développement tiendra particulièrement compte des PMA dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la formation de consensus au niveau intergouvernemental, la recherche et l'analyse directive, et la coopération technique.

-----